



PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DU FINISTÈRE
DU 2 AVRIL 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 02 AVRIL 2022 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
SUR L'EXERCICE 2021-2022

9H ACCUEIL

9H15 - OUVERTURE / LE PRÉSIDENT ET MONSIEUR LE MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

9H30 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR / LE PRÉSIDENT

9H35 - APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 & QUITUS / LE PRÉSIDENT

9H40 - BILAN MORAL / LE PRÉSIDENT

Approbation du bilan moral : **Vote**

10H - ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / OUVERTURE

Présentation des modalités de votes

Présentation de la liste

10H10 - BILAN FINANCIER / LE TRÉSORIER ET LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présentation du rapport financier des exercices 2020/2021

Présentation des comptes de résultats

Présentation des bilans actif et passif

Certification des comptes

Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat : **Vote**

Présentation du budget prévisionnel 2022-2023

Approbation du budget prévisionnel : **Vote**

Tarification de la validation annuelle 2022-2023 : **Vote**

10H30 - BILAN D'ACTIVITÉ / LE SECRÉTAIRE

Synthèse des actions et des réunions de secteurs

Présentation des dates de formations

Approbation du bilan d'activité : **Vote**

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2022-2023

Approbation des dates : **Vote**

10H50 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR / LE PRÉSIDENT

Approbation des modifications : **Vote**

11H - INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

Maître Vincent GICQUEL / Avocat de la Fédération

Hélène Beau de Kerguern / Présidente du syndicat de la propriété privée rurale du Finistère

Bertrand RAYSSIGUIER / Président du Syndicat forestier

Jean-Hervé CAUGANT / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

Richard FERRAND / Président de l'Assemblée nationale, député du Finistère

12H - ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / RESULTATS

Proclamation des résultats

12H15 CONCLUSION / LE PRÉSIDENT

CLÔTURE

ACCUEIL / ODJ / PV / QUITUS

Mesdames, Messieurs, Chers amis, chasseurs et non chasseurs respectueux de notre passion,

Soyez les bienvenus en cette salle qui vous est désormais familière. Les réunions de secteurs ont précédé comme à l'accoutumée notre Assemblée générale, au cours desquelles ont été longuement développées les différentes actions et orientations de la Fédération.

La participation des chasseurs avec les administrateurs à ces rencontres a été massive, ce qui a favorisé des échanges nombreux et fructueux.

Comme vous le savez le masque n'est désormais plus obligatoire, toutefois, au vu des chiffres épidémiques actuels dans notre département je vous recommande de le mettre ou de le conserver durant l'Assemblée. Si vous n'en avez pas, nous en disposons à l'accueil.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous des représentants du monde de la chasse, et des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Nous avons également l'honneur d'accueillir certaines personnalités :

Monsieur Richard FERRAND, président de l'Assemblée nationale et député du Finistère

Monsieur Jean-Hervé CAUGANT, président de la Chambre d'agriculture du Finistère

Monsieur Bertrand RAYSSIGUIER, président du Syndicat forestier

Madame Hélène BEAU DE KERGUERN, présidente du syndicat de la propriété privée rurale du Finistère

Maitre Vincent GICQUEL, avocat de la Fédération

Je remercie d'ores et déjà **Michel LE DU**, président de la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-du-Faou ainsi que toute son équipe et notre vice-président **Laurent TOUTOUS** pour l'organisation de cette journée.

Je remercie enfin Monsieur le maire de Châteauneuf-du-Faou, **Monsieur Tugdual BRABAN**, qui nous accueille avec beaucoup de gentillesse depuis plusieurs années. Le mot du maire.

Avant de dérouler l'ordre du jour nous rendons usuellement un hommage à nos camarades chasseurs disparus. Ainsi, prenons un instant pour nous recueillir et saluer leur mémoire. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement un projet d'ordre du jour, le voici détaillé :

- En premier lieu, approbation du PV de l'Assemblée générale 2021 et quitus au président.
- À l'issue, et puisque nous sommes en année électorale, je rappellerai les modalités de votes qu'il nous faudra observer aujourd'hui.
- Puis viendra la lecture de mon rapport moral.
- À la suite de quoi je présenterai la liste que je porte pour les élections du Conseil d'administration de la Fédération, puis nous ouvrirons les bureaux de vote.
- Ensuite rapport financier, avec les interventions de notre trésorier **Monsieur François PERNEZ**, de notre expert-comptable **Monsieur Erwan LE GOFF** et de notre commissaire aux comptes **Monsieur Dominique DENIEL**.
- **Monsieur Joël LE BEUZE**, notre secrétaire, vous présentera le bilan d'activité, la synthèse des réunions de secteur et le projet des dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2022-2023.
- Ensuite, nous aborderons la question de la modification du règlement intérieur.
- Par la suite, nous entendrons avec intérêt les interventions de nos invités.
- Enfin, nous clôturerons cette Assemblée par la proclamation des résultats et le mot du président.

APPROBATION DU PV DE L'AG 2021, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021.

À toutes fins utiles je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée ».

Je sou mets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée générale, dont la consultation était libre sur notre site internet depuis le 11 février 2022, un courrier électronique, daté du même jour, vous a été adressé pour vous en informer.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, ventes, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Aucune question n'a été posée dans le cadre des dispositions réglementaires et statutaires.

BILAN MORAL

1. La Fédération fait reconnaître son statut d'expert de l'EASC et du conseil en gestion de la Faune sauvage

Une fois n'est pas coutume, cette année, je souhaite, débiter mon bilan par notre plus belle réussite en 2021 : la reconnaissance publique du statut d'expert de la Fédération et de ses services dans la gestion de la Faune sauvage et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ainsi, et à plusieurs reprises cette saison, la Fédération s'est distinguée auprès de grandes institutions du territoire et a pu compléter leur vision des activités cynégétiques.

D'abord, auprès du groupe régional de travail sur l'épidémie de peste porcine. Cette organisation, créée en 2020 à la suite de la recrudescence de la peste porcine africaine en Europe, a pour but d'anticiper tout risque de contamination et construire les protocoles qui seraient appliqués en cas de crise sanitaire. Dans ce groupe, qui rassemble notamment les représentants de la filière porcine, la DDPP, les services vétérinaires, la gendarmerie, *etc.* la Fédération a su prendre une place stratégique en exposant un protocole d'intervention pragmatique et efficace. Elle a ainsi pu démontrer la capacité du monde de la chasse à mobiliser ses forces vives sans délai pour répondre à un enjeu majeur pour l'économie française, et ceci, bien au-delà de la simple pratique de la chasse de loisir. Cette démonstration a été unanimement reconnue par les structures, jusqu'au niveau national, et nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité d'expertise grandissante des services de la Fédération.

Autre mission cruciale, et pour laquelle les compétences de la Fédération sont de plus en plus sollicitées, concerne les conséquences de l'augmentation des populations de sangliers. Dans ce contexte, les expertises se multiplient auprès des structures propriétaires et gestionnaires du territoire : Conseil départemental, Conservatoire du littoral, et plus récemment Brest Métropole.

Temps fort du travail des services en 2021, l'état des lieux et le diagnostic des risques liés à la présence du sanglier au sein des huit communes de Brest Métropole a permis, une nouvelle fois, de démontrer aux institutions le caractère incontournable des chasseurs et des Fédérations de chasseurs dans la gestion du territoire. En effet, nous voyons, dans ce secteur du département

comme dans d'autres, les conséquences concrètes du mélange détonnant que rend la présence de zones refuge en milieux périurbains associée à une extension galopante de l'urbanisation et des ruptures des corridors de circulation de la faune sauvage : en résumé une multiplication par vingt des collisions sur la voie express en moins d'un an entre Plougastel-Daoulas et Brest, et une situation inextricable.

La Fédération a donc, par une enquête de terrain méticuleuse, pu établir un diagnostic précis pour lutter contre le développement de l'espèce dans ces secteurs. Là encore, ce travail a été salué par les élus des communes, mais les perspectives ne sont pourtant pas rassurantes, les marges de manœuvres restant faibles dans ces zones littorales urbanisées.

Cet exemple illustre comment, pendant des années, la présence et les besoins de la faune sauvage et de la biodiversité plus généralement, ont été occultés dans l'usage que nous avons fait du territoire. Et les conséquences de ces choix le démontrent aujourd'hui. Alors, quand cela n'est plus tenable, les Fédérations et les chasseurs peuvent être appelés, en pompiers, pour résoudre des conflits ou des situations déjà bien avancés. Mais, même si les expertises et préconisations faites par les services portent, la plupart du temps leurs fruits et permettent d'améliorer des situations dégradées, il nous faut pourtant bien l'avouer : nous n'avons pas de baguette magique ! Nous ne pouvons pas simplement arriver et résoudre en quelques semaines des conflits exacerbés par des années d'occultation dogmatique.

Et cela vaut pour toutes les problématiques touchant à l'effondrement de la biodiversité. La présence et les besoins de la faune sauvage ne sont que très rarement incorporés dans les systèmes économiques, d'urbanisation ou de circulation. Elles apparaissent quand elles sont subies, que les tensions avec les exploitants, ou les locaux, sont déjà fortes, ou que la biodiversité sur place est déjà atteinte.

C'est pourquoi, le discours de la Fédération n'aura de cesse dans les prochaines années de continuer à porter son message au plus grand nombre : nous ne vivons pas dans des territoires hors-sol et aseptisés ! **Il nous faut Anticiper** ! Et intégrer la présence et la place nécessaire que nous devons à la faune sauvage et la biodiversité dans nos territoires ! Faute de quoi, les conséquences de ce déni jusque-là pratiqué de façon généralisée, continuera de se retourner contre nos systèmes et à les enrayer.

2. L'écocontribution : un tremplin pour les actions environnementales des Fédérations

Depuis 2019, les actions des Fédérations des chasseurs pour la sauvegarde de la biodiversité se sont multipliées, et la Fédération du Finistère n'y fait pas exception. Bien que les Fédérations mènent ces actions de longues dates, depuis la dernière réforme de la chasse, un nouveau dispositif a permis d'ouvrir de nouvelles possibilités à leurs engagements. Je vous en ai déjà parlé, il s'agit du dispositif "Écocontribution", un fonds alimenté financièrement au tiers par les chasseurs et au 2/3 par l'État pour des projets de reconquête de la biodiversité.

Concernant la Bretagne, ce fonds a permis à la Fédération régionale et aux Fédérations bretonnes de développer de nombreux projets de coopération sur les thèmes :

- des bases de données de suivi des espèces,
- du suivi des zones humides,
- de l'agroécologie,
- ou encore de la contamination de la faune par les pesticides.

Côté Finistère, la Fédération a saisi l'opportunité de ce dispositif pour développer trois projets départementaux en faveur de la biodiversité remarquable mais aussi ordinaire :

- l'évaluation de l'état de conservation des landes et Tourbière de Ty Blaise et les travaux de restauration,
- un programme de conservation du Courlis cendré dans les Monts d'Arrée
- une étude sur les interactions entre le lapin de garenne, le lièvre, le blaireau et les espaces agricoles, et la recherche de solutions pour limiter les dégâts et permettre une meilleure coexistence et acceptation.

Concernant ce dernier projet sur la coexistence entre faune sauvage et agriculture, nous recueillons toute information qui nous aiderait dans notre analyse. C'est pourquoi nous lançons, un sondage auprès des chasseurs sur le sujet des dégâts de la faune sauvage et des solutions testées dans les territoires de chasse pour y remédier. Vous le recevrez dans vos messageries électroniques, n'hésitez pas à y participer et partager votre expérience de gestion des dégâts de la faune sauvage dans votre territoire.

Ainsi, et grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité, l'écocontribution a été un tremplin extrêmement efficace pour mettre en œuvre les études et les projets auxquels nous pensions depuis longtemps, mais qui nous restaient inaccessibles par manque de ressources humaines ou financières.

Alors bien sûr, ces nouveaux moyens proposés aux Fédérations de chasseurs ne font pas que des heureux. Certaines associations dites de "protection de la nature", ont ainsi décidé de s'opposer à ce dispositif en déposant un recours en justice.

Que les parts du gâteau ne soit plus le monopole de certaines associations dites environnementale, et soient désormais partagées avec les chasseurs doit être difficile à supporter pour nombre d'entre elles.

C'est oublier que cette aide n'est pas gratuite et que les chasseurs la financent à hauteur du tiers.

C'est oublier que les chasseurs financent aussi, beaucoup de missions de service public, de l'indemnisation des dégâts à la surveillance sanitaires de la faune sauvage.

Et c'est oublier encore que ces associations bénéficient elles-mêmes annuellement, et de longues dates, de centaines de milliers d'euros de dotations publiques pour leurs propres études, pour leur fonctionnement, voire même pour l'agrandissement de leur siège social !

Alors oui, une aide pour la réalisation de projets en faveur de la biodiversité par l'État, vers les chasseurs, est loin d'être injuste. Nos projets sont d'intérêt général et d'une grande qualité, et nous en sommes particulièrement fiers.

Et tant que nous sommes sur le sujet des associations, vous avez dû le voir, car nous l'avons diffusé largement ces derniers temps, la FNC porte actuellement une pétition sur le site de Public Sénat. Vous le savez, aujourd'hui de tels sondages, s'ils atteignent 100 000 signatures en 6 mois peuvent faire l'objet d'une mission de contrôle. C'est d'ailleurs comme cela que des associations ont obtenu la création de la "Mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse".

Ainsi, cette démarche est accessible à tous, et donc aussi aux chasseurs. C'est pourquoi Willy SCHRAEN, le président de la Fédération nationale s'en est saisi pour contrer les associations qui incitent à la haine contre des activités légales, et qui militent parfois avec violence contre des activités rurales et traditionnelles comme la chasse, la pêche ou l'élevage par exemple, avec des moyens répréhensibles d'obstruction ou d'introduction dans des propriétés privées.

La pétition demande ainsi que ces associations ne puissent bénéficier d'avantages fiscaux et faire appel à la générosité du public. Ce qui les couperait d'une part importante de leurs ressources financières.

Il nous faut pour cela 100 000 signatures. Nous sommes, en France, un million de chasseurs ! Cela ne devrait pas poser de problème particulier. Et pourtant nous n'en sommes qu'à la moitié du nombre de signatures nécessaires.

Mobilisez-vous ! Comme dit le dicton "On n'a rien sans rien !" Ce n'est pas compliqué, il vous suffit de suivre le lien que nous vous avons envoyé à plusieurs reprises, de vous connecter à la plateforme public sénat et de cliquer sur "Signer". Les signatures restent anonymes. Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique, n'hésitez pas à demander à quelqu'un de votre entourage de vous aider dans cette démarche. Il est très important que nous nous mobilisions et que nous soyons unis, car nos opposants savent très bien l'être contre nous.

3. La Fédération assume son action de renforcement des règles de sécurité à la chasse

Enfin, pour que le sujet reste dans les esprits, je vais clore ce rapport moral par notre préoccupation première, la sécurité à la chasse.

Cette saison 2021/2022, le territoire national n'a pas été épargné d'accidents mortels et de blessures graves à la chasse, impliquant chasseurs et non-chasseurs.

Si nous pouvons dire que les tendances de ces chiffres sont à la diminution depuis au moins 20 ans, dans un contexte d'intensification des chasses au grand gibier et des pratiques des sports de nature, malgré tout, à chaque

nouvel évènement dramatique qui survient ce sont des vies, des familles, des associations qui sont brisées.

En Finistère, pas d'accident mortel à déplorer depuis au moins deux décennies. Bien évidemment nous ne pouvons que nous en réjouir, mais nous en réjouir n'est pas suffisant !

Depuis l'épisode épidémique de COVID 19, la Bretagne connaît une vague importante de nouveaux habitants, accompagnée d'une fréquentation sans précédent de ses espaces naturels et de ses territoires ruraux. Cette dynamique complique encore l'organisation de nos actions de chasse. C'est une réalité avec laquelle il nous faut désormais compter, et qui ne nous aidera pas dans la réalisation de nos objectifs de maîtrise des populations de sangliers.

Mais bien sûr, la Fédération n'a pas attendu cette nouvelle donne pour renforcer la sécurité à la chasse. Initiée en 2014, à l'occasion de la validation de notre précédent Schéma, le travail de consolidation des règles de sécurité à la chasse s'est poursuivi au sein du Schéma actuel. Ainsi, depuis près de 10 ans se sont superposés :

- la généralisation du vêtement fluo,
- la structuration des annonces de sécurité et du carnet de battue,
- l'interdiction du tir dans la traque ;
- l'obligation du tir fichant ;
- ou encore l'interdiction du déplacement des postés en battue.

Ces règles, qui s'imposent à tous, sont complétées par notre dispositif de formation initiale ou continue des chasseurs et des organisateurs de battue.

Dernier outil d'importance en date, la formation décennale des chasseurs à la sécurité. Nous l'avons déjà largement évoquée, cette obligation nationale demande à chaque chasseur de suivre, une fois par décennie, une remise à niveau sur le thème de la sécurité à la chasse. C'est l'outil formidable, dans lequel nous pourrons tous identifier nos défauts de pratiques, et qu'il nous faut voir comme une réelle opportunité de rendre notre activité encore plus sécuritaire.

Bien sûr la Fédération s'est saisie de cette formation, et nous l'avons mis en œuvre en fin d'année 2021. L'objectif est fixé à 1 000 chasseurs formés par an.

Les services de la Fédération sont donc à pied d'œuvre, pour organiser et déployer cette trame sécuritaire. Dans l'ensemble du département, et notamment au sein des propriétés du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral, où elle recherche les solutions de chasse possible dans ces territoires qui sont à la fois des zones de fréquentation importante du public et des zones refuges pour le sanglier.

Concentrée dans ces zones touristiques, ces problèmes de cohabitation entre nécessité de régulation et fréquentation des espaces tendent toutefois à se généraliser à l'ensemble de notre département.

Ainsi, comme je l'évoquais plus avant, si de grandes avancées ont été faites ces dernières années pour le renforcement de la réglementation sécuritaire, nous nous devons de toujours chercher des voies d'amélioration. C'est pourquoi, et afin de rester dans l'anticipation des risques d'accidents, la Fédération travaillera cette année à l'élaboration d'un nouveau "*Plan de sécurisation de la chasse à destination des chasseurs et des non-chasseurs*".

Son objectif ne sera pas nécessairement d'ajouter de nouvelles couches réglementaires aux milles feuilles déjà existant mais d'engager un programme pédagogique et de communication inédit dans notre département. Nous allons multiplier les actions d'explication, de précision, de formation, de communication sur les règles de sécurité à la chasse tant vers les chasseurs que vers les non-chasseurs. Une commission spécialement composée au sein du Conseil d'administration sur le thème de la sécurité, veillera à l'application de ce programme.

Je poursuivrai ce bilan moral dans un second temps, pour l'heure je cède maintenant la parole à Messieurs **Erwan LE GOFF**, expert-comptable, **François PERNEZ**, notre trésorier et **Dominique DENIEL**, commissaire aux comptes, pour notre rapport financier.

Je viens à l'instant de terminer mon bilan moral, je le sou mets donc à votre approbation.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

ELECTIONS / OUVERTURE

MODALITÉS DE VOTE

Ainsi que je vous le disais plus avant, et comme vous le savez, nous sommes cette année en année d'élection du Conseil d'administration de la Fédération. Élection au scrutin de liste, que nous ouvrirons tout à l'heure à la suite de mon bilan moral.

Afin de ne pas alourdir notre planning du jour, nous vous demanderons, comme à l'accoutumée, de vous rendre aux urnes tout au long du déroulement de l'AG, jusqu'à 11h30.

Ainsi que le prévoit nos statuts, le scrutin électif se déroulera à bulletins secrets et à la majorité des membres présents ou représentés. Il se déroulera sous le contrôle des huissiers de justice Monsieur **Philippe LE GOFF** et de Madame **Charlotte DU CREST**.

À votre entrée dans cette salle, vous avez dû récupérer votre pli nécessaire au vote. À l'intérieur se trouve la liste des candidats qui se sont proposés à l'élection et une enveloppe bleue. Une seule liste a été déposée pour les élections cette année.

Sous peine de nullité, le bulletin contenant la liste devra être inséré sans mention ni rature dans l'enveloppe bleue prévue à cet effet.

Il vous faudra donc vous munir de ces documents et, en fonction du cas dans le lequel vous vous trouvez, c'est-à-dire chasseur individuel, représentants de société, ou autre porteur de voix, vous présenterez aussi au bureau :

- la validation du permis de chasser accompagnée de votre permis de chasser, ou a défaut, d'une pièce d'identité ;
- l'attestation de droit de vote que vous avez reçu préalablement par courrier.

Je vous rappelle aussi que si vous avez déjà cédé votre timbre de vote sur un collecteur, vous ne pouvez pas voter individuellement.

Afin de constituer la "commission électorale" qui, sous le contrôle de l'huissier constatera la validité du processus, j'appelle des volontaires parmi l'assemblée qui voudront bien, une fois les bureaux ouverts prendre des rôles

d'observateurs. Ces personnes devront donc rester auprès des bureaux de vote. Il nous faut 4 personnes minimum, 6 maximum. Appel aux volontaires. Je vous remercie.

PRÉSENTATION DE LA LISTE ET OUVERTURE DU BUREAU

Comme je viens de vous le dire, une seule liste de candidats a été déposée pour cette élection. **Présentation de la liste.....**

AUTRET Daniel / Secteur de Landivisiau (Responsable de liste)

ABILY André / Secteur de Lesneven

CONNAN Dominique / Secteur de Huelgoat

DURAND Jean-Michel / Secteur de Landerneau

FER Lionel / Secteur de Morlaix

GOYAT Ronan / Secteur de Quimper

LEAP Gilles / secteur de Carhaix-Plouguer

LEON Yvon / Secteur de Brest

LE BEUZE Joël/ secteur de Quimperlé

LE GALL Joël/ Secteur de Crozon

LE NAY Robert / Secteur de Concarneau

PEDEN Mael / Secteur de Plougastel-Daoulas

PERNEZ François/ Secteur d'Audierne

QUARAN Joël / Secteur de Pont l'Abbé

TOUTOUS Laurent / Secteur de Châteauneuf-du-Faou

Sont sortants : Pierre MENEZ (44 ans) et Claude LE HEN (22 ans).....

Pendant 7 ans, j'ai assuré la présidence de notre Fédération comme vous me l'aviez confiée.

J'ai pu, par le haut, prendre une connaissance d'ensemble des questions cynégétiques finistériennes.

Je crois donc, avec l'équipe qui m'accompagne, être armé pour vous préciser ma ligne de conduite et le cadre général qui dicteront ma manière d'agir, si vous me faites encore confiance.

Je pense que notre puissance reposerait d'abord sur l'union, union de tous les chasseurs et de ses élus pour créer un climat de mutuelle confiance.

Je pense que la circonspection dans les paroles comme dans les gestes est en tout temps nécessaire.

Les circonstances, la raison et mon cœur dicteront les décisions adéquates pour l'impératif du bien de la chasse finistérienne.

Je me place dans l'espérance d'aider à conserver la chasse, pour affronter avec confiance les vicissitudes d'une tâche parfois ingrate, acceptée par devoir.

C'est dans cette disposition d'esprit que je me présente devant vous avec ma nouvelle équipe.

Je vous remercie et je déclare donc désormais ouvert le vote pour l'élection du Conseil d'administration, dès à présent et jusqu'à 11h30. Vous pouvez donc vous rendre aux bureaux de vote à l'extérieur de la salle, tout au long de l'Assemblée générale.

Je vous invite, à ne pas attendre la fin pour éviter les bouchons !

BILAN FINANCIER ET D'ACTIVITÉS

BILAN FINANCIER 2020/2021

Présentation du bilan financier par Monsieur Erwan LE GOFF, expert-comptable et Monsieur François PERNEZ, le Trésorier, puis certification des comptes par Monsieur Dominique DENIEL, commissaire aux comptes.

Après avoir entendu le rapport financier par le trésorier, et la certification des comptes par le commissaire aux comptes, je vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30/06/2021 et d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit **111 824€** : au compte de réserve de gestion pour **111 824€**.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2022/2023

Présentation du prévisionnel par le trésorier, Monsieur François PERNEZ. Après avoir entendu le trésorier, je vous demande d'approuver le prévisionnel pour l'exercice 2022/2023.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

TARIFS DE LA VALIDATION 2022/2023

Concernant les tarifs 2022/2023, je vous présente la liste :

- Timbre fédéral : **69 €**
- Première validation du permis de chasser : **à demi-tarif**
- Adhésion territoire : **75 €**
- Frais de dossier : **5 €**
- Taxe à l'hectare : **0€**
- Bracelet chevreuil : **30 €**
- Bracelet cerf : **150 €**
- Bracelet Lièvre : **5€**
- Timbre sanglier : **5€**

Aucun changement n'a été appliqué à ces tarifs cette années comparativement à l'année passée.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Pour information, à la suite du congrès national de la FNC, le prix de la validation nationale ne sera plus fixé à 200€ mais sera indexé sur le coût de la vie.

BILAN D'ACTIVITÉ

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va désormais prendre la parole pour nous résumer les grands travaux réalisés par la Fédération cette année, ainsi que vous proposer une synthèse des réunions de secteurs.

« Globalement la saison a été bonne. Pour le lièvre, dans les communes où la gale du renard sévit, la population a été multipliée, jusque par quatre en trois ans. Le chevreuil est en augmentation dans le département et nous avons dépassé les 5 000 attributions pour la saison 2021-2022. Pour le moment il n'y a toujours pas d'explications aux cas de mortalités sur une partie du secteur de la société de Crozon. Les recherches se poursuivent conjointement avec des laboratoires français, anglais et américain. 14 cerfs ont été prélevés en 2020-2021 sur les 28 attributions. Si pour notre département c'est un record, pour nos voisins ce sont des centaines d'animaux qui sont prélevés chaque saison. Cette année nous devrions avoir une quarantaine d'attributions dans le département. Au sujet de la bécasse, nous venons de vivre une très bonne, voire exceptionnelle année. »

Après avoir entendu le secrétaire, je soumetts au vote l'approbation du bilan d'activité.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 2022/2023

Passons maintenant à la proposition des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine.

Nous soumettons au vote de l'assemblée générale les propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2022-2023 présentées par le secrétaire :

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité moins 2 voix

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'heure est maintenant à l'étude des modifications de notre règlement intérieur.

Présentation des modifications.....

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

INTERVENTIONS

Maître GICQUEL / Avocat de la Fédération

Hélène BEAU DE KERGUERN / Présidente du syndicat de la propriété privée rurale du Finistère

Bertrand RAYSSIGUIER / Président du Syndicat forestier

Jean-Hervé CAUGANT / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

Richard FERRAND / Président de l'Assemblée nationale, député du Finistère

Maître GICQUEL / Avocat de la Fédération

« Les poursuites contre les braconniers ont diminué. Le confinement y est sans doute pour quelque chose. Une plainte a été déposée contre un habitant de la presqu'île de Crozon qui a injurié des chasseurs. On peut être antichasse, mais il faut savoir respecter ceux qui la pratique. Sur ce point, c'est la tolérance zéro qui s'impose ». Maître Gicquel invite les chasseurs à être très rigoureux vis-à-vis des statuts des sociétés « Il faut impérativement les respecter. Les tribunaux sont intraitables sur cette question ».

Hélène BEAU DE KERGUERN / Présidente du syndicat de la propriété privée rurale du Finistère

« Merci, Président, de votre invitation

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui, bien sûr, en ma qualité de présidente de la PPR du Finistère et de la Région Bretagne mais également :

- pour partager avec vous le feu sacré de la Chasse en terre finistérienne
- rappeler notre passion commune, nos missions exercées en responsabilité ainsi que nos engagements respectifs ...

Avec vos équipes, vous avez su, Daniel, bonifier un modèle économique

vertueux, une dynamique visant à conforter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, acquis le statut d'expert et vous avez développé la cohésion sociale : véritable terreau pour nos nouvelles générations ...

À vos côtés, les 8 500 chasseurs finistériens en sont les étonnants BATISSEURS sur les 900 territoires de chasse... Je vous en FELICITE !!!!

Si votre président le permet, mon intervention sera totalement libre et parfois politiquement incorrecte à 7 jours des élections présidentielles. Vous le savez bien, nous sommes les représentants ultra minoritaires d'une pensée majoritaire qui ne trouve à s'exprimer sur le territoire que par effraction ! Il est vrai qu'en République il y a toujours un risque à mettre les petits plats dans les grands ...

Et pourtant !

A quoi ressemblerait la France, la Bretagne et le Finistère si la CHASSE n'existait pas et sans les 13 millions d'acteurs de la Ruralité qui font battre le cœur du citoyen français en recherche de sens ?

La crainte des ruraux qui ont toujours cherché la voix du bon sens est de se faire imposer par des décideurs urbains, des solutions idéalisées par la Ville mais bien évidemment non durables dans les campagnes et budgétairement totalement disproportionnées !!!

OUI, la chasse est un ROC sur lequel nous pouvons entreprendre, les PPR et les chasseurs en sont les acteurs naturels avec un visage et des valeurs fortes ... les agriculteurs et les forestiers le sont également !

OUI, le rôle de la Chasse sur les territoires ruraux est primordial. Les chasseurs comme les PPR sont au service de la Nature et les protecteurs de ces écosystèmes ...

OUI, la chasse est source féconde de liberté et d'opportunités !

Votre président national, Willy SCHRAEN, déclarait récemment dans notre revue nationale (N ° 467) être particulièrement attaché à la notion fondamentale de la PROPRIETE PRIVEE tout en constatant que la PPR comme la chasse est victime d'une OPA écologique et/ou idéologique !

Il y a donc urgence à recréer du lien entre les acteurs du monde rural et les utilisateurs de la Nature :

" Ce que nous appelons Nature en France est en réalité le produit des activités humaines et de processus écologiques spontanés depuis des milliers d'années ... Vouloir figer la Nature dans des zones protégées est donc une erreur due à l'incompréhension des phénomènes " nous rappelle Christian LEVEQUE, écologue, président honoraire de l'Académie d'Agriculture.

- Ne transigeons pas sur ce que représentent la Ruralité, la PPR et bien sur la chasse qui font battre le cœur de la France ...

- le respect du droit de la propriété est fondamental et il est respectable !

- les conflits actuels ne sont qu'une partie de la fracture idéologique que connaît la France depuis qq années

- ces 2 mondes qui ont de + en + de mal à se comprendre et à s'accepter doivent se re apprivoiser sans attendre!

- vouloir interdire des pratiques légales comme la chasse, l'élevage, les coupes en forêt de production et j'en passe ... ces interdictions donnent le vrai départ d'un combat dont l'objet seront les traditions françaises et les libertés individuelles !!!

- la suppression de la chasse, souhaitée par certains, aurait pour impact non seulement d'anéantir une partie intégrante de la vie Rurale mais aussi de transformer une recette par un coût, de remplacer des volontaires par des salaires, des cotisants par des contribuables, une organisation de gestionnaires passionnés par une administration supplémentaire !!!!

Vous le savez mieux que moi, ce sont près de 3 milliards que les chasseurs apportent par leurs actions concrètes eco-systémiques aux territoires, une fois leurs fusils posés !

Qui dit mieux ???

Ces 3 milliards, c'est votre contribution à l'intérêt General mais c'est aussi la garantie que la Ruralité et ses activités ne sont en rien des freins au maintien d'une Nature accueillante et préservée par l'action de ceux qui la vivent depuis toujours !!!!

En conclusion,

Si j'avais à soutenir la confiance, l'espérance puis l'élan vital de tous les chasseurs finistériens, voici ce que je dirais :

- Plus que jamais, nos destinées sont très étroitement liées : osons porter ensemble en responsabilité l'étendard de la Ruralité, naturellement Créateur de valeurs et source féconde de liberté et d'opportunités !

- plus que jamais, soyons passionnés, osons l'innovation cynégétique, culturelle et culturelle, osons identifier et valoriser les gisements de ressources de la faune sauvage, de la flore, du petit gibier et du gros gibier en SECURITÉ et en RESPONSABILITÉ.

- plus que jamais, prenons notre destin en main : je crois en la force des idées et des TEMPERAMENTS mais aussi en la force de l'ADN du chasseur finistérien !

Tous portons haut et avec conviction ces valeurs qui nous sont chères, restons viscéralement attachés à la chasse finistérienne par fidélité ou par traditions ou encore par devoir !

Construisons ENSEMBLE notre Avenir sur les fondations de notre passé ! Soyons des conquérants de toutes les batailles, de tous les assauts et de toutes les audaces ...

Dans un vieux Pays comme le nôtre, ou encore là où se termine la terre
« Finis terrae », rien n'est irréversible !!!

Vive la Chasse, vive la Ruralité, vive le Finistère et,
vive la FRANCE !!! »

Merci à Tous

Bertrand RAYSSIGUIER / Président du Syndicat forestier

Chers amis chasseurs, chère présidente, chers présidents

Quand nous avons commencé l'année, nous avons, Daniel, Jean-Hervé et moi-même, pris un engagement fort : S'appuyer sur les synergies de nos métiers, jouer à fond la complémentarité de nos actions pour assurer une gestion durable de nos territoires ruraux autour des trois fonctions indissociables qu'ils portent : l'économique, l'environnemental et le social.

Dans le cas de la forêt, que signifie concrètement gestion durable ?

- Produire du bois pour alimenter en Bretagne une filière de 10 000 emplois
- Refroidir la planète en éliminant un maximum de CO2 (La forêt est le deuxième puit de carbone après l'océan)
- Être un réservoir de biodiversité et filtrer l'eau (gratuitement !)
- Être un lieu de détente et de loisir, dont la chasse (bécasse, sanglier, chevreuil s'y retrouvent).

Trouver l'optimum entre les missions ci-dessus peut se révéler difficile voire impossible

Et ce dans le temps long, le forestier récoltant ce qu'il a semé au bout de 35, 60 voire 100 ans. En ayant anticipé l'impact à venir du réchauffement climatique sur les essences de sa forêt.

C'est notre métier, notre responsabilité, et aussi notre fierté. Et comme vous, nous forestiers sommes des passionnés.

En Finistère nous avons trois défis prioritaires à relever ensemble, à savoir :

- L'équilibre-agro-sylvo-cynégétique
- La complémentarité forêt de loisirs – forêt de production
- L'exploitation durable de nos territoires pour en développer la biodiversité

Le premier est donc celui de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Nous avons une spécificité finistérienne, à savoir notre excellente relation. Elle est

basée sur un travail conjoint remarquable pour anticiper les plantations à venir et ainsi ajuster l'effort de prélèvement. Maintenons cette excellence par une exécution complète des plans de chasse (que le sanglier ne fasse pas oublier le chevreuil) et une gestion réaliste de la population de cerfs qui pourrait être une nouvelle menace pour nos forêts. Un grand bravo au passage pour nos équipes respectives.

Le deuxième concerne le rôle de la forêt pour réduire au maximum l'empreinte carbone des finistériens en s'appuyant sur la complémentarité feuillus – résineux.

Voici 3 chiffres simples pour illustrer le propos :

- Un hectare d'accrus forestier de feuillus de faible valeur (chêne, saule...) évite 3 à 5 T CO₂ par an
- Un hectare de Douglas, forêt de production, évite 20 t CO₂ par an
- Un breton émet 9t CO₂ par an. Pour qu'il atteigne la neutralité carbone avec la seule forêt, il lui faut 0,5 ha de bonne forêt de production ou deux hectares d'accrus forestier (soit 4 fois plus).

Pour lutter efficacement contre le CO₂, en laissant des terres à l'agriculture, il faut donc privilégier la forêt de production, et en Finistère c'est choisir principalement du résineux de par la géologie (terrains granitiques, acides). Sous l'effet du « bashing anti-résineux », en 2050, il n'y aura plus un hectare de résineux en Finistère au rythme actuel. Nous devons au moins maintenir l'équilibre actuel de la forêt finistérienne : 75% de feuillus – 25 % de résineux.

Un troisième défi nous arrive, plus sournoisement. Au nom de la sauvegarde de la biodiversité, ce pourquoi on ne peut qu'être d'accord, s'est construite depuis Bruxelles, une démarche baptisée

« SNAP », à savoir Stratégie Nationale pour les Aires Protégées. On y trouve, entre autres objectifs, la mise sous « forte protection » de 10 % du territoire national. Est-ce que cette « forte protection » rimera avec « mise sous cloche » ? Pourra-t-on encore y chasser ? Bien malin celui qui peut répondre aujourd'hui à cette question.

Le ministère nous berce de belles paroles : consultation des parties prenantes, groupes de travail, classement des territoires sur la base du volontariat...

Aujourd'hui ces bonnes intentions ne semblent pas résister à l'épreuve des faits :

- Unanimité des associations à demander l'interdiction de la chasse, de la sylviculture, des activités agricoles dans les zones sous forte protection. (Commentaires formulés lors de la consultation de janvier pour le projet de décret national sur ces zones).
- Envoi d'un questionnaire permettant aux destinataires (large éventail de citoyens) de demander le classement en zone protégée de n'importe quelle partie du territoire Finistérien, d'y demander l'interdiction de nouvelles pratiques telles que la chasse ou la sylviculture par exemple
- Une démarche de classification, manquant de transparence, menée avec des associations dont la représentativité n'est pas démontrée et sans les acteurs majeurs de la ruralité que nous sommes. Démarche devant aboutir à la présentation d'un premier plan d'aires protégées dès octobre 2022
- Une démarche pilotée depuis Rennes, loin de nos territoires.

Aussi, ensemble, mobilisons-nous pour être reconnus comme les parties prenantes incontournables de cette démarche et ne laissons pas rimer « biodiversité » avec « gel de nos territoires ».

Vous représentez une force de 8000 chasseurs, certains d'entre vous êtes aussi déjà forestier. Vous êtes tous en relation avec des propriétaires, agriculteurs, élus, associations locales. Chacun peut, à son niveau, démultiplier cette bonne intelligence, ce bon sens, cette communauté d'action que Daniel, Jean Hervé, Hélène et moi-même avons à cœur de mettre en œuvre.

Chassons, plantons, cultivons, communiquons, expliquons pour que notre ruralité et nos territoires vivent sous une vraie et bonne gestion durable.

Merci pour votre attention.

Jean-Hervé CAUGANT / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

« L'exercice de la chasse, avant d'être un loisir est une mission de service public qui poursuit un objectif délégué par l'État : le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Cela passe notamment par la protection des espèces, des habitats et de la biodiversité. Dans le Finistère, la coopération chasseurs-forestiers-agriculteurs basée sur l'anticipation des plantations permet d'ajuster l'effort de prélèvement au plus près des besoins du terrain. Le bien-vivre ensemble, dans le Finistère est un capital immatériel qu'il nous faut protéger et renforcer. Il en va de la réussite de la ruralité ».

Richard FERRAND / Député de la circonscription et président de l'Assemblée nationale

« Depuis cinq ans, l'Assemblée nationale n'a voté aucun texte hostile à la chasse. Mon ambition est d'être au côté des chasseurs, Je rappelle que le prix du permis de chasser a été divisé par deux. Je n'oublie pas l'action que vous menez face à la prolifération du sanglier. Bravo pour votre passion ».

ELECTIONS / RÉSULTATS

Nous sommes en mesure de proclamer les résultats.

Les votes se sont déroulés de façon conforme sous le contrôle des huissiers de justice Monsieur Philippe LE GOFF et Madame Charlotte DU CREST.

Résultats.

RESULTATS DU SCRUTIN

Bureau 1

Votes exprimés : 107

Dont nul : 7

Dont blanc : 7

Total des voix : 3 742

Bureau 2

Votes exprimés : 42

Dont nul : 3

Dont blanc : 2

Total des voix : 551

CONCLUSION

Pour clore notre Assemblée générale 2022, je voudrais rendre un hommage appuyé au Conseil d'administration et à l'ensemble de l'équipe administrative et technique de la Fédération pour son dévouement et son sens du service. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'abnégation, la compétence et le professionnalisme dont vous faites montre dans l'éventail des tâches qui ne cessent de s'accroître, de se diversifier et de se compliquer.

Votre mission est discrète et parfois ingrate, elle demeure essentielle et vitale. Le dynamisme de notre Fédération repose essentiellement sur la synergie de tous ses acteurs, vous tous d'abord les responsables de société, et l'équipe solidaire et déterminée de vos administrateurs, avec le concours permanent et sans failles de nos services.

Je salue les résultats obtenus dans l'accomplissement de vos missions comme dans les initiatives de solidarité au profit de nos chasseurs. Je vous félicite d'avoir su préserver et promouvoir cette passion qui nous anime tous : la chasse ! Je suis fier de votre engagement et de la force morale dont vous faites preuve.

Dans ces remerciements, j'associe aussi les estimateurs dégâts de la fédération qui par leur compétence et leur dévouement participent aussi à la renommée de la fédération. Je n'oublie pas non plus les lieutenants de louveterie.

Je ne saurais jamais assez-vous remercier de m'avoir ainsi épaulé devant tant d'exigences.

Lorsque l'on parle de l'activité cynégétique, le point de vue de l'agriculture, des forestiers et des propriétaires ruraux est essentiel.

Nous comprenons ensemble les demandes sociétales ; nos intérêts sont communs, la sauvegarde de la biodiversité, le maintien de l'équilibre agro-syvo-cynégétique et bien

sûr, tout simplement, la défense de la ruralité. Pour une chasse vivante il faut des territoires vivants. « *La gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Par leurs actions de gestion et de régulation ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes* »

Il n'y a pas d'avenir de la chasse sans maintien d'un minimum de chasseurs. Ce qui exige de conserver un taux de recrutement suffisant pour stabiliser les effectifs, nous n'avons pas encore atteint l'objectif mais cette année nous en sommes très proche... Il nous faut aussi maintenir les « savoir-chasser » et donc des modes de chasse variés, véritables héritages à valoriser : chasse à l'arc, chasse à l'approche comme toutes les chasses dites traditionnelles. Ils convient enfin d'afficher aux yeux de tous, la grande diversité sociale, professionnelle, en âge et sexe, des pratiquants de cette activité, ce qui démontre l'écho que la chasse trouve dans la modernité et dans son siècle.

Pour conclure, je citerai Paul VIALAR :

"Je me demande quel homme j'aurais été si je n'avais, dès mon enfance connu la chasse. Différent, c'est probable. Moins humain, c'est certain".

Merci de votre attention.

Le Président,
Daniel AUTRET



Le secrétaire,
Joël LE BEUZE



Quimper, le 2 avril 2022

SCP R. LE GOFF- P. LE GOFF-C. DU CREST
Huissiers de justice associés
7, quater rue Vis – BP 1657
29106 QUIMPER Cedex
Tél. 02.98.55.42.40
lgdc@huissier-justice.fr

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
LES QUATORZE MARS & DEUX AVRIL

A la requête de la **FEDERATIONS DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE**,
18, rue Anne Robert Jacques Turgot 29000 QUIMPER.

Laquelle nous indique par l'intermédiaire de M. Eric FEUNTEUN, responsable organisationnel :

Qu'une assemblée générale des chasseurs, doit se dérouler samedi 2 avril 2022 à 9h00 à
CHATEAUNEUF-DU-FAOU.

Qu'elle nous requiert à l'effet de contrôler la conformité des collecteurs « sociétés » ainsi que le bon
déroulement de l'assemblée générale et de surveiller les opérations de vote.

Déférant à cette requête,

Nous, **Charlotte DU CREST & Philippe LE GOFF**, Huissiers de justice associés
Dans la SCP Ronan LE GOFF-Philippe LE GOFF-Charlotte DU CREST
À la résidence de QUIMPER
Y demeurant, 7 quater rue Vis, soussigné,

CHRONOLOGIE

Que cette procédure prévoit que soient respectées les étapes du calendrier annexé.

Qu'il nous est demandé de nous rendre dans les bureaux de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère le 14 mars 2022 afin de procéder au contrôle des collecteurs et des candidatures.

Le 14 mars 2022 à 9h30, j'ai, **Charlotte DU CREST**, procédé aux constatations suivantes :

J'ai rencontré Madame Christine MOUETTE, laquelle m'a remis les collecteurs sociétés afin de procéder au contrôle de leur conformité au règlement (nom, prénom, numéro de validation et signature). J'ai apposé le seau de l'étude sur chaque collecteur conforme et écarté chaque collecteur non conforme (signature manquante ou numéro de validation incorrect).

Sur la base de ces collecteurs conformes, Mme MOUETTE a établi un registre appelé « Liste d'émargement territoires -Assemblée Générale du 02/04/22 ».

J'ai vérifié que la liste d'émargement répertoriait strictement les collecteurs conformes et que le nombre de voix était correctement reporté.

Mme MOUETTE m'a ensuite remis le récépissé de dépôt de candidature à la Fédération départementale des Chasseurs du Finistère.

J'ai constaté le dépôt d'une seule liste (voir documents annexés).

Madame MOUETTE m'a indiqué que sur la base de la liste d'émargement dressée ce jour en ma présence, chaque société de chasseurs aurait la possibilité lors de l'AG de retirer une enveloppe contenant la liste de candidats ainsi que le nombre de voix dont il dispose.

Que chaque votant devrait ensuite se présenter le jour de l'élection avec ce bulletin.

Les opérations de contrôle se sont déroulées dans les bureaux de la FDCF entre 09h30 et 12h puis entre 14h et 17h30.

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 2 avril 2022 à 09h00, nous, **Maître Philippe LE GOFF & Charlotte DU CREST**, nous nous sommes rendus salle Steren à CHATEAUNEUF-DU-FAOU afin de procéder aux constatations suivantes :

Nous avons constaté la présence de deux bureaux de vote, un premier pour les sociétés de chasseurs et un second pour les individuels.

Nous avons constaté que chaque personne se présentait dans l'un des deux bureaux de vote et qu'après présentation de leur pièce d'identité et de leur carte d'électeur et qu'une enveloppe comportant leur nom et contenant un bulletin de vote et une enveloppe leur était remise.

Chaque personne a à cette occasion signé la liste d'émargement dans la colonne « timbre » (voir listes annexées)

Nous avons constaté que les opérations de vote ont débuté à 10h30 après constitution des bureaux (cf liste de la composition des bureaux)

Chaque personne a présenté sa carte d'électeur, puis a voté et signé la liste d'émargement dans la colonne « signature ».

Les opérations de vote se sont terminées à 11h30.

Nous avons ensuite procédé au dépouillement et constaté que les résultats étaient les suivants :

BUREAU 1 :

VOTES EXPRIMES : 107
Dont 7 votes nuls et 7 votes blancs

Un total de voix de 3742 pour la liste de M. Daniel AUTRET

BUREAU 2 :

VOTES EXPRIMES : 42
Dont 3 votes nuls et 2 votes blancs

Un total de voix de 551 pour la liste de M. Daniel AUTRET

J'ai, Charlotte DU CREST, prononcé les résultats à l'ensemble de l'assemblée, puis nous nous sommes retirés à 12h15.

Telles sont nos constatations.

Maitre Philippe LE GOFF,



Maitre Charlotte DU CREST,

